

Rodez, le 21 mars 2017

Déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Nous voici reconvoqués ce jour pour, en premier lieu, voter un règlement intérieur que nous avons rejeté il y a peu, et pour lequel aucune modification n'est proposée. Les règles changent en cours de route, on restreint le droit syndical, mais par contre, côté administration, on s'autorise à mettre à l'ordre du jour des points soumis au vote alors que le quorum n'aurait pas à être atteint. La règle ne serait-elle pas de convoquer pour deux CTL distincts ?

Le SIE de Rodez, considéré comme un ex-pôle, recevrait à nouveau une tâche d'un nouveau pôle qu'est le PCR. Le mille-feuille administratif est bien loin de l'interlocuteur fiscal unique annoncé. Le capitaine de la DGFIP sait-il où il va et où vont nos missions ?

Le point d'étape sur le SAR nous laisse très dubitatif. Le détail fourni ne permet en rien de tirer des conclusions. FODGFIP réitère son opposition à cette création de pôle, consommatrice d'énergie, consommatrice de l'EDR quand de nombreux postes en auraient bien besoin.

Et pour finir, on commence à former les agents pour le PAS. Il faut bien s'aligner sur les autres pays, de manière aveugle, et pour faire plaisir à l'Europe. Combien va-t-on dépenser pour recouvrer moins ? On note qu'une fois de plus, on doit se moderniser puisque le système précédent affichait un taux de recouvrement proche de 100 %, qui n'était donc pas satisfaisant aux yeux de nos dirigeants éclairés. Mais bon, on le sait bien, la dépense publique est trop grande, il faut supprimer du fonctionnaire et du Service Public. On fera bientôt parti du tiers monde européen...

De manière plus générale, FODGFIP s'oppose à l'ordonnance sur la mobilité des fonctionnaires. Les garanties offertes aux agents sont très affaiblies. Avec un recours limité aux CAP, toute latitude va être laissée aux directions pour une mobilité à tout va ...



Les représentants fodgfip 12.